

**DELIBERATION N° 2008/10-04-05 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE  
À L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE L'AGGLOMERATION NANCEIENNE  
(ADUAN)**

Monsieur le Maire, rapporteur, informe l'Assemblée qu'il importe que la Commune désigne son représentant au sein de l'Assemblée Générale de l'ADUAN.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de désigner Monsieur Xavier DUSSAULX pour le représenter à l'Assemblée Générale de l'ADUAN.